



Le P'tit Châte

L'ÉGLISE SOUS SON MEILLEUR JOUR



LES TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE RÉNOVATION du

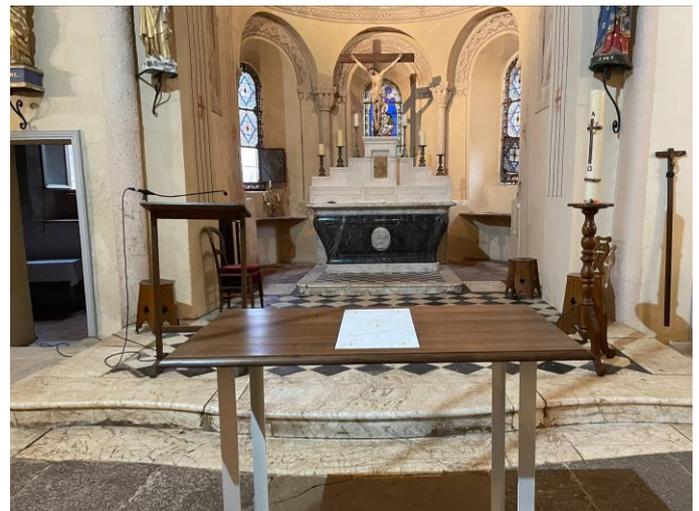
Comité de sauvegarde de l'église Saint Pierre de Châtel Perron

Les petites mains se sont activées pour montrer l'édifice sous son meilleur jour à la nouvelle équipe sacerdotale, faisant suite au départ de l'Abbé du Cheyron.

Tout d'abord, la totale rénovation de l'absidiole qui servait de débarras, puis la réfection du meuble de la sacristie et enfin la création d'une nouvelle table d'autel.

Ces œuvres ont été réalisées par Jean Claude Gabriel, avec l'aide précieuse de Gilles Tablet et sur les conseils avisés de beaucoup de membres du comité qui ont également mis la main à la pâte.

Ils sont tous vivement remerciés de leur dévouement pour la sauvegarde du patrimoine communal.



BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX

Le brûlage à l'air libre de végétaux est encadré : pour les particuliers, il est strictement interdit toute l'année (sauf dérogations), il est régi par le Code de l'environnement. Pour les agriculteurs et les forestiers, le brûlage n'est pas strictement interdit, il est régi par le Code Rural et de la pêche maritime. En revanche, un arrêté préfectoral peut renforcer les dispositions de Code rural, voire interdire la pratique y compris pour les professionnels, en fonction des enjeux du territoire.

COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

Épluchures de légumes, restes de repas... depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire. Le Sictom Nord Allier propose la vente des composteurs individuels en bois à prix réduit. Il est possible d'en réserver sur le site internet du Sictom ou par téléphone au 04 70 46 77 19. Si vous êtes sans solution individuelle, signalez-vous en mairie.

CARTE VERTE ET VIGNETTE

À compter du 1^{er} avril 2024, la carte verte et la vignette disparaissent des véhicules immatriculés, mais l'assurance auto ou moto reste obligatoire et indispensable.

Désormais, les assureurs renseignent un fichier appelé fichier des véhicules assurés consultable par les forces de l'ordre.

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est établi en lien avec M. Orard, conseiller aux décideurs locaux des 44 communes de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire. Il s'équilibre à hauteur de 222 836 € en fonctionnement et à 68 564 € en investissement. Le taux d'imposition des taxes communales ne sera pas augmenté.

À propos de l'investissement :

- Des travaux de réfection de voirie devraient pouvoir être réalisés par portion au niveau de la route des Gondeaux et sur la partie revêtue de la route de la Maison Neuve.



- Des panneaux d'entrée de zone de rencontre indiqueront que la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h sur le chemin de l'ancienne voie de chemin de fer (chemin de la Grotte et chemin du Tacot). Les piétons y seront prioritaires, suivis des vélos.

- Des panneaux d'indication de lieu-dit manquants seront ajoutés ainsi que des panneaux indiquant la mairie.

LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION

La salle de réunion est disponible à la location, à partir de 35 € pour une journée sans chauffage et 50 € avec chauffage pour les habitants de la commune. Ils sont gratuits pour les associations et autres organismes.

La location est gratuite pour un vin d'honneur.

Pour toute demande de location, merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

NOUVEAU À CHÂTELPERRON

Électricité générale

Electricité générale
Aménagement intérieur/extérieur
Petite rénovation

Jérôme Calais
06 62 72 43 74



Entreprise JCC
Lieu-dit Breaufort - 03220 Châtel Perron

Jérôme Calais est arrivé définitivement en janvier 2024, mais il est châtel Perronais à mi-temps depuis 7 ans.

Il vous propose ses services en électricité générale, en aménagement intérieur et extérieur et en petite rénovation, pour particulier ou professionnel.

Ch'ti d'origine, c'est une garantie de convivialité et de bonne humeur. Jérôme parle couramment anglais.

Pour le contacter, un seul numéro : 06 62 72 43 74 ou par e-mail : jcalais.perso@gmail.com.

NOUVEAU AU RESTAURANT LA GROTTTE AUX FÉES

Plats à emporter tous les premiers mercredis du mois



La mise en place de plats à emporter rencontre un franc succès.

À noter pour le mercredi 1^{er} mai : Paupiette de pintade aux morilles sauce vin blanc et légumes de saison – 10 euros la portion

Réservation au 04 70 34 71 13 ou 06 76 87 15 07.

Prochaine manifestation le 7 avril

Dimanche 7 avril à midi : Repas Auvergnat avec animation par le duo JEFF et GILLOU – chansons et musiques auvergnates avec accordéon et violon.



Suite à une forte demande de repas froids et gâteaux apéritifs à emporter, le bar-restaurant a fait l'acquisition d'une remorque frigo.

La mise en service a été assurée par l'entreprise AC/D froid de Clermont-Ferrand.

DEPUIS LE DERNIER NUMÉRO

Goûter des enfants



Le 2 décembre dernier, lors d'un goûter, les enfants ont pu jouer ensemble. Ils ont aussi renouvelé les peintures de la salle de réunion. Merci à eux. Ils se sont vus remettre des cartes cadeaux offertes par la municipalité, afin de contribuer aux missions du Père Noël dans l'achat des cadeaux.

Opération Sensibilis'haie



La commune, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de l'Allier (FDCA) et l'Office français de la biodiversité, a participé à l'opération de sensibilisation autour des haies.

Lors de la cérémonie des vœux du 19 janvier dernier, les habitants, dont 11 enfants, ont répondu présents à l'invitation Atelier plantation de haies, faite par la municipalité, pour le 27 janvier.

L'atelier était animé par Bruno Cartoux de la FDCA et celui-ci s'est déroulé dans la bonne humeur.

Jean Laurent, conseiller départemental de l'Allier et Jean-Pierre Gaillard, ancien habitant de Châtelperron, président de la FDCA étaient présents.



Atelier plantation de haies du 27 janvier 2024

PROCHAINEMENT

Atelier concours art postal le 20 avril à Châtelperron

L'art postal (*mail art* en anglais) est une correspondance artistique qui utilise les services de la poste : c'est l'art d'envoyer des lettres décorées.

La lettre et l'enveloppe deviennent ainsi un support d'expression artistique.

La lettre, quelle que soit sa forme, doit voyager à découvert, et avoir été acheminée par les services postaux. Elle doit donc comporter l'adresse du destinataire, un timbre et être oblitérée.

Pratique :

Atelier gratuit : destiné aux enfants et aux adultes

Lieu : mairie de Châtelperron

Thème : la musique

Durée de l'atelier : 2 h

Pas de nécessité de savoir dessiner

À charge des participants : l'achat du timbre.

L'association AGIR en Pays Jalignois

met à disposition une animatrice et tout le matériel nécessaire à la réalisation des enveloppes.

Inscriptions avant le 17 avril au 06 81 97 87 92.

Que deviendront les enveloppes ?

Les enveloppes seront réceptionnées par l'association et seront, dans un premier temps, exposées durant les journées littéraires, puis durant tout l'été à l'Agence Postale de Jaligny-sur-Besbre. Au fur et à mesure de leur arrivée, les enveloppes seront mises en ligne sur la page Facebook de l'association (Prix René Fallet et du Bourbonnais).

La remise des 7 prix se fera le dimanche 9 juin 2024 dans le cadre des Journées Littéraires.

Les auteurs/participants cèdent leur œuvre libre de droit dans le cadre de publications qui pourraient être réalisées par l'association et ses partenaires, sur tous types de support.

Cérémonie du 8 mai

Rassemblement à 10 h 45 devant la mairie pour se rendre au monument aux morts afin de commémorer l'Armistice du 8 mai 1945. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de cette cérémonie.

Fête des voisins le 25 mai

À Châtelperron, tous voisins ! Venez avec un encas à partager, place de l'église, le samedi 25 mai à midi.

Balade dans les bois le 16 juin

Rendez-vous à 9 h 00, près de la mare des Dézards pour une balade qui partira du passage à gué et nous conduira dans les bois des Torchats. Celle-ci sera commentée par Jacques Pailler, Gilbert Tain et Michel Valette. Il est conseillé aux bons marcheurs de stationner leurs voitures sur le parking de la Gare.

Il sera possible d'aller déjeuner au restaurant La Grotte aux Fées avec un repas préparé par Chrystelle Moret, sur réservation.

Repas des aînés le 30 juin

Le dimanche 30 juin 2024 à 12 h se tiendra le traditionnel repas des aînés à La Grotte aux Fées. Il est offert à toutes les personnes de plus de 65 ans et leurs conjoints résidant sur la commune de Châtelperron.

AUTRES INFORMATIONS

Michel Viallet est décédé le 25 mars 2024. Nous tenons à adresser notre soutien à son épouse et à ses proches.

ERRATUM Dans le dernier numéro, Il fallait lire Manocé Vaudelin est né le 19 septembre 2023. Nous nous excusons pour cette erreur.

Préhistorama est sur Facebook.



Préhistorama a créé une page facebook depuis début mars. Pour consulter les articles qui sont proposés, vous pouvez vous connecter en suivant les liens mentionnés sur le site internet de la commune ou de Préhistorama.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'adhésion aux médiathèques communautaires est gratuite.

Les médiathèques de Varennes/Allier, Jaligny/Besbre et Dompierre/Besbre proposent l'adhésion gratuite à tous les habitants du territoire communautaire et hors territoire. Livres adultes/enfants, DVD, CD et jeux de société sont à votre disposition gratuitement. Pour en profiter, il vous suffit de vous rendre dans votre médiathèque la plus proche muni d'un justificatif de domicile. Pour consulter les horaires d'ouverture des médiathèques communautaires, vous pouvez vous rendre sur le site de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire <https://www.intercoabl.fr/> rubrique Services-Loisirs et culture.

Réponse à la P'tite question du numéro 26 :

Citrouille ou potiron ?



Avec ses 30 kg, cette cucurbitacée récoltée à Beaufort, en septembre 2023 n'aurait pas pu remporter le concours national des légumes géants. Malheureusement, elle n'a pas pu atteindre la taille impressionnante de la gagnante du concours, catégorie Potiron, qui affichait un poids de 868,500 kg.

Ce potiron fait partie de la variété Atlantic Giant. À semer à partir de mi-avril en godets, à l'abri et à la chaleur pour planter au jardin, après les dernières gelées et à partir de mi-mai directement en pleine terre. Au risque de vous étonner, Cendrillon ne voyageait pas dans une citrouille, mais dans un potiron !

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'assurance catastrophe naturelle ne fait pas partie des assurances obligatoires.

L'assurance catastrophe naturelle est une assurance qui permet d'être indemnisé pour les dégâts causés par les catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique des vagues...).

Elle ne fait pas partie des assurances obligatoires et n'est donc pas incluse dans les contrats assurance de base. En revanche, elle est incluse dans l'assurance "multirisques habitation". La garantie pourra jouer seulement si un contrat d'assurance catastrophe naturelle a été souscrit et qu'un arrêté de catastrophe naturelle a été publié au Journal officiel.

À noter qu'un arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est pris par plusieurs ministres, à la suite des demandes formulées par les maires des communes concernées.

La mairie établit une demande, uniquement si elle a des dossiers d'administrés à déposer.

Si vous êtes victime de catastrophe naturelle, vous devez donc faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur et demander parallèlement à votre mairie de solliciter le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle.

Pour cela, vous devez déposer une attestation sur l'honneur des faits reconnus par vos soins, avec à l'appui des photos.

Les maires des communes touchées par la catastrophe naturelle doivent adresser leurs dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des préfets de département dans un délai maximum de 24 mois après les événements. S'il y a un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, celui-ci est adressé à la mairie, qui le transmet aux administrés qui ont déposé un dossier.

**La p'tite question :
châtelperronien ou châtelperronais ?**

HORAIRES D'OUVERTURE de la MAIRIE et CONTACTS

Du lundi au jeudi : de 13 h à 17h 30

Le vendredi : de 13h à 15h

Tél. : 04 70 34 71 41

E-mail : mairie-chatelperron@wanadoo.fr

Site internet : <http://chatelperron.interco-abl.net>

**LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES
auront lieu**

LE DIMANCHE 9 JUIN 2024 DE 8 H A 18 H.

Contacts :

Madame le Maire Maria Schneider : 06 70 95 93 95

1^{re} adjoint Antoine Santarelli : 06 13 29 17 31

2nd adjoint Christian Véron : 06 89 32 38 14

Le P'tit Châté est téléchargeable sur le site internet de la mairie, onglet vie municipale.